

Certification RS7212 : Réaliser des premiers Secours en Santé Mentale

Module Standard

Les Premiers secours en santé mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Adopter une posture sécurisante pour soi et pour l'autre

Éléments forts

Une démarche pédagogique participative pour :

- Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
- Revoir ses représentations concernant la santé mentale
- Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale



**IL EST POSSIBLE DE MOBILISER LES HEURES DE VOTRE CPF POUR
SUIVRE CETTE FORMATION**

Contenu détaillé de la formation

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale :

DEMI-JOURNÉE 1

Introduction et aperçu des sessions

Session 1.1 - Introduction à la santé mentale et aux interventions

- Santé mentale en France (facteurs de risque - statistiques - conséquences)
- Interventions efficaces

Session 1.2 - Introduction aux Premiers Secours en Santé Mentale

- Premiers Secours en Santé Mentale
 - > Cadre des premiers secours en santé mentale
 - > Le plan d'action AERER
- Présentation de la dépression
 - > Signes et symptômes
 - > Interventions

DEMI-JOURNÉE 2

Session 2.1 - Le plan d'action pour la dépression

- Rappel de la dépression
- Action 1 pour la dépression
- Crise suicidaire : Présentation - Assister

Session 2.2 - Les troubles anxieux

- Présentation des troubles anxieux
 - > Signes et symptômes
 - > Interventions

DEMI-JOURNÉE 3

Session 3.1 - Le plan d'action pour les troubles anxieux

- Rappel des troubles anxieux
- Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatique
 - > Action 1 pour les troubles anxieux (hors crise)
 - > Crise d'attaque de panique : Présentation - Assister
 - > Crise après un événement traumatique : Présentation - Assister

Session 3.2 - Les troubles psychotiques

- PSSM pour les troubles anxieux (suite)
- Présentation des troubles psychotiques
 - > Signes et symptômes
 - > Interventions

DEMI-JOURNÉE 4

Session 4.1 - Le plan d'action pour les troubles psychotiques

- Rappel des troubles psychotiques
- Action 1 pour les troubles psychotiques
- Crise psychotique sévère : Présentation - Assister
- Premiers Secours pour les troubles psychotiques (suite)

Session 4.2 - L'utilisation des substances et le plan d'action

- Présentation des troubles liés à l'utilisation de substances
 - > Signes, symptômes
 - > Interventions
- Action 1 pour l'utilisation de substances
- Crise liée à l'utilisation de substances
- Crise d'agressivité
- Urgence médicale
- PSSM pour l'utilisation des substances (suite)

Clôture de la formation : retour sur les attentes, aspects administratifs (post-test, questionnaire de satisfaction...)

Déroulé de l'évaluation



Conditions d'accès

PUBLIC

Les personnes pouvant participer à cette formation certifiante doivent exercer, au moment de l'inscription un des métiers suivants :

- Managers ou responsable d'équipe
- Professionnels des ressources humaines
- Chargés de prévention RPS
- Professionnels de santé (infirmiers, médecins généralistes, aides-soignants)
- Travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés)
- Psychologues et thérapeutes, policiers gendarmes et militaires, agents de sécurité
- Intervenants en gestion de crise
- Pompiers sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ambulanciers.

PROPOSÉ PAR

Organismes Partenaires Habilités (OPH)

DURÉE

14 heures (2 jours ou 4 demi-journées) + 2 heures d'évaluation